



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE LA VOIRIE PUBLIQUE POUR DES ACTIVITÉS COMMERCIALES

ANNÉE 2026

Ville d'Asnières-sur-Seine
Direction de l'espace public
Service voirie

ACTIWEST – 27/41 boulevard Louise Michel – 92230 Gennevilliers
01 41 11 12 42 / autorisationdevoirie@mairieasnieres.fr

1) DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Raison sociale :

N° siret :

Nom de l'enseigne :

Adresse :

Téléphone : Email :

2) NATURE DE LA DEMANDE :

☐ Demande de nouvelle autorisation

☐ Demande de renouvellement d'autorisation

3) ACTIVITÉ

Adresse de l'installation :

Nature de l'activité :

4) INSTALLATION PROJÉTÉE

A) Terrasse ouverte ☐

Terrasse semi-ouverte ☐

Terrasse fermée ☐

Longueur : Largeur : Surface au m² :

Nombre de tables : Nombre de chaises :

> Si 1 demande ou changement par rapport à l'année précédente :

joindre un plan coté pour définir l'implantation de la terrasse sur le trottoir.

B) Étalages, panières, rôtissoires

Longueur : Largeur : Surface :

Hauteur minimale : Hauteur maximale :

Matériaux : INOX ☐

Aluminium anodisé ☐

Autre (préciser) :

Couleur : Vert ☐

Noir ☐

Autre (préciser) :

> Si 1 demande ou changement par rapport à l'année précédente :

joindre un plan coté pour définir l'implantation de l'étalage, panière ou rôtissoire sur le trottoir.

C) Stop trottoir (un seul panneau autorisé par commerce)

Dimension du panneau : m X m

Surface d'affichage : m X m

Matériaux : Aluminium anodisé ☐

Bois verni ☐

double face ☐

simple face ☐

Coloris : Aspect naturel ☐

Blanc ☐

Autre ☐

> Joindre un plan coté pour définir l'implantation du panneau sur le trottoir

D) Autres installations

Nature du matériel :

Description :

Dimensions :

> Joindre un plan coté pour définir l'implantation sur le trottoir

5) TARIFS 2026

Les tarifs des droits de voirie en vigueur sont consultables sur le site internet de la Ville d'Asnières-sur-Seine.

6) DISPOSITIONS COMMUNES

Joindre l'attestation d'assurance en cours de validité relative aux risques résultant de l'exploitation de l'activité et de l'occupation du domaine public. Dans le cadre de l'instruction de la présente demande d'autorisation d'occupation du domaine public, des documents complémentaires pourront être demandés au pétitionnaire (plan, photos).

Fournir un extrait du K-bis de moins de trois mois.

Conformément à la réglementation en vigueur, un passage libre d'une largeur de 1,40 m minimum doit être respecté.

Le demandeur est invité à prendre connaissance de la charte des devantures commerciales de la Ville, dans sa partie relative aux terrasses.

En cas d'acceptation de la demande d'autorisation d'occupation du domaine public, un arrêté portant permis de stationnement sera délivré afin d'autoriser le pétitionnaire à occuper l'emplacement du domaine public communal sollicité pour les besoins de son activité et pour définir les conditions d'implantation et de fonctionnement de l'occupation. Il appellera, de la part de son titulaire, une lecture attentive en ce qu'il détermine de façon précise le régime d'occupation du domaine public.

Pour rappel, une autorisation d'occupation du domaine public est par nature précaire et révocable. Elle n'est valable que pour la durée figurant dans le permis de stationnement (lequel est délivré pour l'année civile) et le titulaire de l'autorisation ne peut se prévaloir d'aucun droit acquis à son renouvellement. Elle donne lieu à la perception d'une redevance indexée sur la durée d'occupation du domaine public.

À Asnières-sur-Seine, le :

Signature (obligatoire) :